

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 7 Juillet 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	13	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
3 juillet 2026

Transmission en Préfecture
9 juillet 2026

Date de publication
9 juillet 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Sophie BOULNOIS, M. Bernard GUELTON

Procurations :

Mme Christine CARNEAU à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE
 M. Raphaël CARPENTIER à M. Bruno CHACORNAC
 Mme Lisa CELIER-DESPREZ à M. Guillaume DEPUYDT
 Mme Julie DELTOUR à M. François DESPREZ
 M. Dominique LAGANGA à M. Bernard CHOCRAUX
 Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER

DÉLIBÉRATION N°40/2026	[ADMINISTRATION GÉNÉRALE] Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs – Annule et remplace la délibération n°18/2026 du conseil municipal du 22 mars 2026.
---	---

Le service départemental des impôts fonciers du nord, nous demande de reprendre la délibération 18/2026 du conseil municipal du 22 mars 2026, puisque que les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Notre proposition doit donc être revue au vu du décès de Monsieur Martinache et de plus Madame Carneau Christine n'est pas propriétaire de son logement.

Monsieur le Maire expose :

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire et de huit commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Ainsi il appartient au conseil municipal de proposer seize noms pour les commissaires titulaires et suppléants.

A l'unanimité avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal propose les listes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
CHOCRAUX Bernard	MOERMAN Franck
BRIL Nadine	DELTOUR Julie
CARLIER Pascaline	GUELTON Bernard
DELATRE Élodie	LEFEVRE Patrice
ROCHE Jean-Pierre	LAMMENS Marc
MANCHE Grégory	THELLIER-CUVELIER Lætitia
RUHOT Bernard	LEJEUNE Monique
BAERT Paul	BOUVRY Alexandre
	CHACORNAC Bruno
	BOULNOIS Sophie
	DEPUYDT Guillaume

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

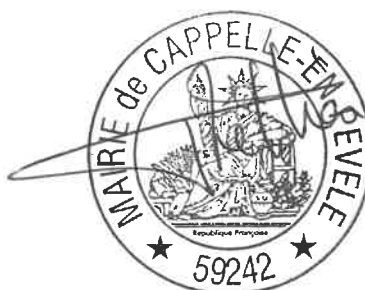
Fait à Cappel-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance

Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026



ID : 059-215901299-20260707-09072026_D40BP-DE